

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 11 février 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

19-02-078

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-02-079

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière par intérim.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-02-080

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 janvier 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 28 janvier 2019.

ADOPTÉE.

19-02-081

**SIGNATURE DE QUITTANCE AVEC MADAME SONIA PERRIER -
RÉCLAMATION POUR DOMMAGES**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une quittance avec madame Sonia Perrier, 626, rue Lemieux, Mont-Laurier (Québec) J9L 2E9, concernant des dommages subis à son véhicule le 21 novembre 2018, pour un versement final de 108,01 \$.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque à cet effet.

ADOPTÉE.

19-02-082

**DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES
HAUTES-LAURENTIDES**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois de nommer madame la conseillère Élane Brière représentante de la Ville au sein du comité en logement social de la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides.

Ses dépenses, s'il y a lieu, lui seront remboursées sur production des pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

19-02-083

**AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES INTÉRIEUR - ÉDIFICE
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DES RUISSEUX**

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement Internet haute vitesse est l'un des projets d'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle et que l'ensemble des municipalités du territoire sont des partenaires centraux du projet;

CONSIDÉRANT que des centres de données devront être installés dans plusieurs endroits sur le territoire afin de déployer le réseau de fibres optiques de dernier kilomètre voué à desservir la population et les entreprises des 17 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que les équipements du réseau de fibres optiques reliant présentement les institutions municipales et scolaires se trouvent dans des bâtiments municipaux et que l'installation des nouveaux équipements dans ces mêmes bâtiments a été priorisée, lorsque possible;

CONSIDÉRANT que des visites des locaux où se trouvent les équipements de fibres optiques du réseau municipal et scolaire ont été effectuées le 21 et 22 août 2018 et qu'elles ont permis de confirmer la possibilité d'implanter de nouveaux équipements à l'intérieur des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que pour la Ville de Mont-Laurier la MRC d'Antoine-Labelle propose d'installer un centre de données dans le sous-sol de la bibliothèque de Des Ruisseaux;

CONSIDÉRANT que ces centres de données intérieurs requièrent un espace estimé à 10 x 10 pieds au maximum pour l'installation d'armoires et d'équipements;

CONSIDÉRANT que des travaux seront peut-être requis, à la charge de la MRC d'Antoine-Labelle, pour aménager et sécuriser les locaux identifiés en vue l'installation des centres de données prévue au début de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir de la Ville de Mont-Laurier une résolution de principe pour la localisation proposée du centre de données et qu'une entente formelle sera développée dans les prochains mois pour préciser les conditions de cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, que la Ville de Mont-Laurier accepte la proposition de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'aménagement d'un centre de données intérieur dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, qui sera construit entre 2019 et 2021, et dans l'attente de la signature d'une entente formelle spécifiant les conditions de cette autorisation.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE.

19-02-084

**DEMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES –
847, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE (LOT 3 048 383)**

CONSIDÉRANT la lettre d'intention de Gotham Devraker Developments inc. adressée à la Ville mentionnant son projet de développement pour la propriété située au 847, boulevard Albiny-Paquette (lot 3 048 383);

CONSIDÉRANT l'intérêt du Groupe Quint à faire une offre d'achat formelle du lot 3 048 383 à la Société Québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT les projets de développement commercial Gotham Devraker Developments inc. et l'impact de ces projets sur le développement économique de la région de Mont-Laurier et la richesse foncière de la Ville;

CONSIDÉRANT la disponibilité de terrains dans le nouveau Parc industriel de la Lièvre pour relocaliser les opérations du Centre de services de Mont-Laurier du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de demander à la Société Québécoise des infrastructures d'évaluer l'intérêt de Gotham Devraker Developments inc. à se porter acquéreur de la propriété située au 847, boulevard Albiny-Paquette (lot 3 048 383) et de relocaliser les opérations du Centre de services du ministère des Transports sur un autre site à Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

19-02-085

CRÉATION DU PROJET R19-425 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE SOUDEUSE POUR LE MODULE QUALITÉ DU MILIEU

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une soudeuse pour le Module qualité du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire au montant de 10 383,26 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'une soudeuse pour le Module qualité du milieu, au montant de 11 371,03 \$, la différence de 987,77 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2020 à 2024 inclusivement, par versements de 2 076,66 \$ la première année et de 2 076,65 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 10 383,26 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R19-425.

ADOPTÉE.

19-02-086

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-09-584 - CRÉATION DU PROJET R18-417A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-584 décrétant un emprunt au fonds de roulements de 43 120,30 \$ pour l'acquisition d'équipements divers pour le Service des incendies;

CONSIDÉRANT que les achats effectués ne sont pas ceux initialement prévu au projet R18-417A et qu'il nécessite un financement moindre de 13,57 \$;

CONSIDÉRANT que le projet R18-417A a été créé en 2018 et que le premier versement au fonds de roulement a déjà été effectué en 2019, et par ce fait, seul le dernier versement peut être modifié;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de modifier la résolution numéro 18-09-584 décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements divers pour le Service des incendies et créant le projet R18-417A, afin de remplacer le montant de l'emprunt de 43 120,30 \$ par le suivant : 43 106,73 \$.

De modifier le montant du remboursement au fonds de roulement du projet R18-417A en remplaçant le montant du 5^e versement initialement prévu de 8 624,06 \$ par 8 610,49 \$.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 13,57 \$ de l'état des activités d'investissement au fonds de roulement afin de modifier le financement d'origine.

ADOPTÉE.

19-02-087

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de janvier 2019, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement : chèques émis	599 648,49 \$
Activités de fonctionnement :	
-chèques émis	1 130 073,57 \$
-paiements électroniques	372 876,70 \$

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

19-02-088

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 95-30 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 95-30, visant à modifier l'annexe « I » du règlement 95 relativement à la tarification des activités culturelles et sportives de la Ville à compter du printemps 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-02-089

ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2019

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de renouveler l'adhésion de la Ville au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2019.

De nommer madame Valérie Panneton, agente de développement culturel, représentante de la Ville au sein de cet organisme.

D'autoriser la trésorière à payer les frais de cotisation annuelle de 210 \$ sur présentation d'une facture.

ADOPTÉE.

19-02-090

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - AUX 470-476, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicable à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », édition du 11 février 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située aux 470-476, rue de la Madone afin de permettre une dérogation aux articles 162, 164, 184 et 189 du règlement numéro 134 relatif au zonage pour :

- régulariser un espace de stationnement situé à 0 m des limites de terrain, à l'exception des limites avec le lot 3 050 061 avec lequel l'espace de stationnement est partagé;
- régulariser un espace de stationnement n'étant pas entouré d'une bande gazonnée ou autrement paysagée de 1 m;
- régulariser un espace de stationnement n'étant pas entouré d'une bordure de béton, d'asphalte ou de bois traité d'un enduit hydrofuge, d'une hauteur de 150 mm;
- régulariser un espace de stationnement dont l'allée de circulation a une largeur inférieure à 6 m;
- autoriser un espace de stationnement comprenant 14 cases de stationnement au lieu de 41 cases.

ADOPTÉE.

19-02-091

P.I.I.A. - PROJET DE FENESTRATION AUX 470-476, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet de fenestration présenté par Gestion Marcel Miron inc. relativement à la propriété située aux 470-476, rue de la Madone, sur les lots 3 050 066 et 5 201 401 au cadastre officiel du Québec, dans les zones CV-435 et CV-440, qui consiste à installer une porte montante;

CONSIDÉRANT que cette porte montante vise à faciliter la livraison pour ce commerce;

CONSIDÉRANT que ladite porte sera localisée sur la façade arrière du bâtiment, visible uniquement de la rue Carillon;

CONSIDÉRANT que la porte montante sera de couleur blanche, s'harmonisant à la couleur du revêtement extérieur du bâtiment et aux portes existantes;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2018, portant le numéro 18-12-181;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'accepter le projet de fenestration relativement à la propriété située aux 470-476, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

19-02-092

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 113-9 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 113-9, lequel modifie les articles 22, 24 et 25 du règlement 113 relatif aux usages conditionnels afin de permettre l'usage conditionnel « bureaux administratifs complémentaires à un commerce de service existant » dans la zone H-329 et y définir les conditions et les critères d'admissibilités et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-02-093

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-9
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 113-9 intitulé *Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans la zone H-329*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 113-9, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 11 mars 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE.

19-02-094

**ADHÉSION DE LA VILLE À RÉSEAU ENVIRONNEMENT POUR L'ANNÉE
2019**

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement fait partie du plus important réseau d'experts en environnement du Québec, actif depuis 50 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville recevra le magazine Vecteur Environnement couvrant le domaine de l'environnement au Québec ainsi que la revue hebdomadaire de l'actualité environnementale et législative « À la Une »;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficiera de couts préférentiels, pour la participation à des activités, dont le Salon Americana qui est le plus grand événement environnemental multisectoriel en Amérique du Nord et l'accès au programme d'économie d'eau potable (PEEP);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de se joindre à Réseau Environnement dans le cadre de son programme d'économie d'eau potable (PEEP);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adhérer à Réseau Environnement pour l'année 2019, au montant de 555 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis à Réseau Environnement sur présentation de factures.

De nommer madame Karine Therrien, surintendant au traitement des eaux, représentante de la Ville au sein de cet organisme.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2019

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

Monsieur Jacques Courcelles dépose un document concernant le lot 3 048 320 et demande aux membres du conseil d'en prendre connaissance.

19-02-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon , maire